

Le marché Japonais – Cellule internationale - CCISM

Les produits agroalimentaires

La douane : Les taux de douane sont variables et il faudra vous rapprocher des autorités japonaises pour avoir le taux précis de chaque produit exporté.

Le Ministry of Health, Labour and Welfare : Le MHLW est l'autorité de référence qui approuvera l'importation de produits alimentaires sur le sol japonais. Il s'agit d'une étape indispensable à toute entrée sur le territoire japonais. Cette étape sera réalisée par l'importateur japonais.

Les procédures : Avant toute chose, vous devez vous conformer à la procédure de sécurité sanitaire (HACCP) pour pouvoir exporter vos produits au Japon.

De plus, tous les produits alimentaires sont soumis au Food Sanitation Act. Cela signifie que vous devrez fournir tous les documents nécessaires pour la vérification sanitaire de vos marchandises, et que ces dernières seront envoyées en quarantaine. Lors de cette étape, elles pourront ne subir aucune vérification, être inspectées et même testées. L'importateur est en charge de cette action. En revanche, il vous appartient de fournir les documents nécessaires :

- Une facture
 - Un bordereau d'expédition
 - Un connaissement ou lettre de transport aérien
 - Certificat sanitaire (si nécessaire)
 - Certificat de test d'analyses (si nécessaire)
 - Un document indiquant l'adresse et le nom du producteur
 - Une liste d'ingrédients détaillée
 - Un descriptif du processus de fabrication
 - Une description du système de stérilisation montrant que cela n'est pas fait par irradiation (si nécessaire)
 - Un document confirmant l'identité de l'importateur ainsi que du producteur du contenant (si aliment périssable)
 - Un document et une photo confirmant le nom scientifique des ingrédients (si aliment périssable)
 - Un document listant les additifs utilisés (en cas d'utilisation d'additifs)
- **Les alcools** : Ils doivent se conformer à la procédure explicitée précédemment et l'importateur doit posséder une licence d'importateur d'alcool.

Etiquetage des produits agroalimentaires : Les informations essentielles à mentionner sont :

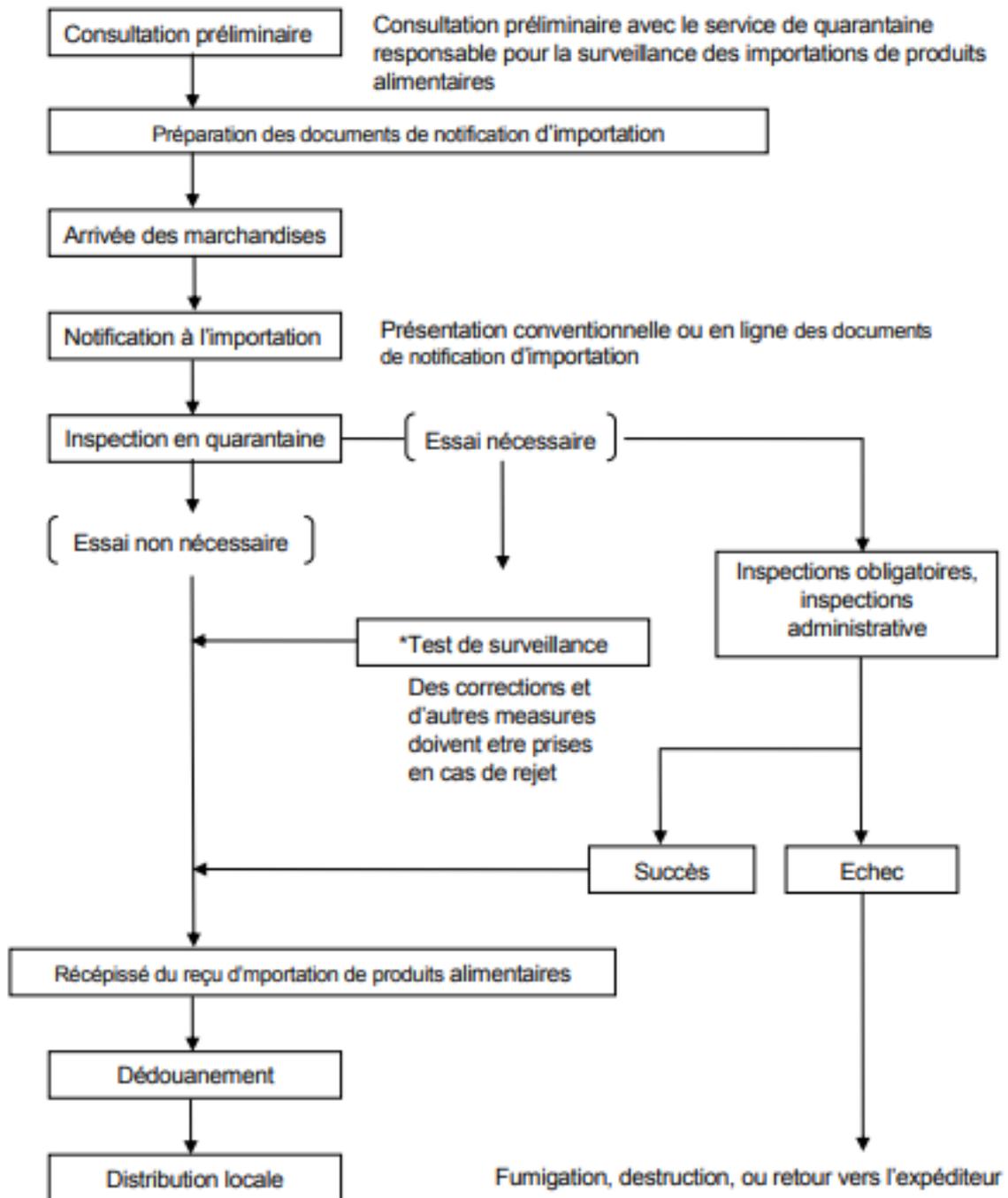
- Nom du produit

- Ingrédients
- Additifs (si présence d'additifs)
- Présence d'éléments allergiques
- Aliments recombinants (si nécessaire)
- Poids du contenu
- Date d'expiration
- Mode de conservation
- Taux d'alcool (pour boisson alcoolisée)
- Inscription du pays d'origine
- Importateur
- Questions nutritionnelles
- Etiquetage bio (si nécessaire)

Pour connaître les règles d'étiquetage concernant les produits alimentaires et les alcools, il est indispensable de se référer au MHLW : <http://www.mhlw.go.jp/english>

Ci-dessous figure un schéma du système d'importation de produits alimentaires au Japon :

Fig. 6-2: Organigramme de la procédure d'importation



Source: Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales

* Inspection de produits alimentaires sur notification, menée par les stations de quarantaine MHLW selon le plan annuel.

Source : <https://www.jetro.go.jp/>

